

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
27/05/2022

Dossier complet le :
15/06/2022

N° d'enregistrement :
G-2022-009897

1. Intitulé du projet

Extension et réaménagement d'un SUPER U sur les communes d'Ambon et de Muzillac (56)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAS DALIAN

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Troadec Alexandre Gérant

RCS / SIRET

3 4 0 1 7 0 8 7 7 0 0 0 3 9

Forme juridique

Société par actions simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41 ^a	Il est prévu la construction de 274 places dont 230 places de stationnement couvertes et de 44 places en pavés drainants en remplacement de places déjà existantes. De plus, 255 places de stationnement existantes seront conservées. IOTA : rubrique 2.1.5.0 Rejet des eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet étant de 5,18 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La SAS DALIAN projette l'extension du magasin SUPER U, situé Zone Espace Littoral sur les communes de Muzillac et d'Ambon (56), sur les parcelles cadastrales BR n°340, 353, G n°1342, 1343, 1344, 1345, 1346 (superficie totale de 51 802 m²).

Le projet prévoit l'extension de la surface de vente, de la réserve et le réaménagement du stationnement via la création d'un parking couvert, de places de parking en pavés drainants.

Actuellement le site comporte 580 places de stationnement. Dans le cadre du projet, il est prévu de détruire une partie de ces emplacements (325), et de recréer 274 places dont 230 nouvelles places couvertes et 44 en pavés drainants. Les places détruites seront remplacés par un bâtiment. Une partie des places existantes (255) seront conservées.

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste à réaménager et en une extension du magasin actuel en augmentant la surface de magasin de 10 823 m² à 13 991 m². Une partie des stationnements actuels sera détruite et remplacée par des places en pavés drainants ou couvertes. Le nombre de places effectivement créées sera de 274, le nombre total de places disponibles passera de 580 à 529. La station de carburant restera au même emplacement qu'actuellement.

Après projet les surfaces seront de : bâtiments (20 946 m²), voiries (18 137 m²), pavés drainants (619 m²) et espaces verts (12 100 m²).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le SUPER U est situé sur des parcelle en zone U des PLU d'Ambon et de Muzillac correspondant à une zone urbanisée.

Le projet consiste en l'extension de la surface du magasin (réserve, drive, surface de vente et bureaux), ainsi qu'au réaménagement des parkings :

- créations de 230 places de stationnement couvertes et de 44 en pavés drainants, 255 seront conservées.

Les travaux à réaliser sont définis de la façon suivante :

- la destruction des stationnements existants,
- des travaux de terrassement, débroussaillage et d'aménagements paysagers,
- la construction de nouvelles infrastructures (extension de la surface du magasin), de places de stationnement couvertes et en pavés drainants.

L'ouvrage de gestion des eaux pluviales déjà existant permettra une régulation des eaux pluviales du site, et évitera tout départ de sédiments vers le milieu naturel.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La vocation du site restera la même : il s'agit d'une grande surface SUPER U, avec une galerie marchande. La surface de vente sera augmentée. Le parking sera dédié à la clientèle et suffisamment dimensionné. Le nombre de places de stationnement passera de 580 à 529, dont 230 places couvertes et 44 places en pavés drainants. L'accès par la rue des Silènes sera inchangé, toute comme la station service.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

permis de construire (PC)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Places de stationnement actuelles	580
Places de stationnement après projet	529
Places de stationnement créées en pavés drainants	44
Places de stationnement couvertes créées	230
Surface globale de la parcelle	51802 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

RUE DES SILENES 56190 MUZILLAC;
MUZILLAC; AMBON

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 3 0 ' 4 6 " O Lat. 4 7 ° 3 3 ' 3 5 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

La zone d'activité a fait l'objet d'une demande d'autorisation lors de sa création le 1 avril 2004, cet arrêté a ensuite été modifié le 22 mai 2006.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas situé dans une ZNIEFF.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de zones couvertes par un APB dans un rayon de 2 km du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les parcelles du projet sont situées sur les parcelles d'Ambon et Muzillac, deux communes littorales.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Morbihan est couvert par un PPBE, les parcelles du projet font partie des zones concernées.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est dans aucun bien inscrit au patrimoine mondial, monument historique ou site patrimonial remarquable.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé sur des communes avec un PPRN approuvé du bassin versant du Saint-Eloi (14 juin 2010).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Muzillac est concernée par le périmètre de protection des captages de Pen Mur. Le site n'est pas situé dans un périmètre de protection de captage.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche du projet se situe à 1 km, il s'agit de la ZSC « Estuaire de la Vilaine » (FR5300034).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est déjà consommateur d'eau, le projet impactera peu la consommation actuelle. Il sera raccordé au réseau AEP.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains excavés seront réutilisés en déblai/remblai ou pour l'aménagement paysager du site. Les matériaux non utilisés sur le site seront envoyés vers des sites de traitement.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des matériaux nécessaires à la construction des ouvrages seront apportés sur site, pour assurer les structures porteuses de voiries et de plateforme du bâtiment.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est implanté sur une parcelle existante, sur un parking déjà existant. Des espaces verts actuellement en pelouse seront en partie remplacés par les nouvelles infrastructures. 63 arbres seront déplantés puis replantés sur le site. Des places de stationnements existantes seront détruites puis reconstruites sur la même zone, elles n'engendreront pas de perturbations de la biodiversité existante.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'impactera pas la zone Natura 2000 proche. La zone d'activité a déjà fait l'objet d'une autorisation IOTA et d'une étude d'incidence. Les stockages de matières susceptibles de créer une pollution nécessaires lors des travaux seront sur rétention. Le bassin de gestion des eaux pluviales permet un abattement de la pollution. Le site est doté d'un séparateur à hydrocarbures. Il n'y aura pas de changement sur la qualité et la quantité des rejets.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le SUPER U est situé sur une parcelle en zone U correspondant à une zone urbanisée. Le projet est situé sur une parcelle déjà construite accueillant le site actuel.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Muzillac est concernée par le transport de matières dangereuses, elle est traversée par une canalisation de gaz naturel qui passe à plus de 2 km du site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se trouve sur des communes concernées par le risque : - Inondation : site non concerné (PPRI de Saint Eloi, 14 juin 2010) - Séisme : risque faible - Radon : risque fort
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de reconstruction du SUPER U permettra d'augmenter la surface de vente, la surface de stationnement sera quant à elle diminuée. Le trafic existant sera augmenté après projet, avec un nombre de visiteurs quotidien passant de 2167 à 2467.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le magasin sera accessible aux horaires d'ouverture. Des bruits seront produits dans la phase travaux, notamment lors de la destruction d'une partie des parkings, celles-ci sont limitées et de courte durée. Le reste du chantier n'engendrera pas de nuisance sonore significative.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site ne sera pas éclairé en dehors des périodes d'ouverture. De ce fait, des émissions lumineuses peuvent être observées en début et fin de journée, en hiver. Les émissions lumineuses seront très faibles et temporaires.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site génère des gaz d'échappement issus des moteurs des véhicules de la clientèle et des livraisons.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales issues des voiries et des toitures sont collectées dans un bassin de gestion des eaux pluviales. La Zone d'Activité a déjà fait l'objet d'une autorisation, le rejet d'eaux pluviales du projet fera l'objet d'un dossier de porter à connaissance IOTA.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées produites par le site proviendront des sanitaires et des laboratoires.</p> <p>L'ensemble des eaux usées sera traité par la station d'épuration de la commune de Muzillac, suffisamment dimensionnée pour accueillir l'augmentation de volumes rejetés engendrée par le projet.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets du aux travaux seront triés par catégories et évacués en centre de tri sélectif.</p> <p>- Il n'y aura pas de production de déchets dangereux sur site.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet aura peu d'impact sur le paysage, il est déjà compris dans une Zone d'Activité.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site va être implanté sur des parcelles accueillant le site actuel de SUPER U.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet a peu d'effets sur l'environnement ou la santé humaine. Les mesures prises seront les suivantes :

- les rejets d'eaux pluviales, qui feront l'objet d'un porter à connaissance IOTA. Les eaux pluviales seront tamponnées dans un bassin de gestion, avant rejet au milieu naturel. Un séparateur à hydrocarbures est déjà présent sur site.
- Des places de stationnement couvertes ne permettant pas l'infiltration (230) et en pavés drainants (44) seront installées.
- Des aménagements sont déjà présents pour traiter les rejets d'eaux pluviales de la Zone d'Activité, en plus de l'ouvrage à la parcelle.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La sensibilité du milieu naturel a été prise en compte dans le projet. Il s'implantera sur un site existant en partie imperméabilisé, qui comprend un ouvrage de gestion des eaux pluviales permettant un abattement de la pollution. L'ouvrage de gestion des eaux pluviales est suffisamment dimensionné pour recevoir les eaux pluviales du site après projet, cependant une surverse pourra être à prévoir, aucune n'ayant été observée sur site. Aux vues de ces éléments nous estimons que le projet de SAS DALIAN devrait être dispensé d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

le,

Signature

Télédéclaré le 27/05/2022